

CEP

VS

BILAN DE COMPÉTENCES



POUR QUI ?

- Salarié du secteur privé
- Agent du secteur public
- Travailleur indépendant
- Personne en recherche d'emploi
- Artisan - Profession libérale
- Auto-entrepreneur
- Jeune sorti du système scolaire sans qualification, ni diplôme

- Salarié du secteur privé
- Agent du secteur public
- Travailleur indépendant
- Personne en recherche d'emploi
- Artisan - Profession libérale
- Auto-entrepreneur



OBJECTIF

Faciliter l'accès à la formation, en identifiant les compétences de la personne, les qualifications et les formations nécessaires, ainsi que les financements disponibles.

Permettre à chaque actif d'effectuer le point sur ses compétences, aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel, un programme de formation ou une mise en place de validation des acquis et de l'expérience.



DÉROULEMENT

- **Accueil individualisé :** permet d'être écouté, d'exprimer sa demande, d'accéder à un premier niveau d'information, avant d'engager l'élaboration d'un projet et/ou de recourir à l'accompagnement ;
- **Accompagnement personnalisé :** permet d'élaborer un projet d'évolution professionnelle et/ou de développement de compétences, de construire et d'analyser les conditions de son déploiement, voire d'être appuyée pendant la période de sa mise en œuvre.

- **Phase préliminaire :**
 - analyse de la demande et du besoin,
 - détermination du format adapté,
 - définition conjointe de la procédure de déroulement du bilan.
- **Phase d'investigation :**
 - construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence,
 - élaborer une ou plusieurs alternatives.
- **Phase de conclusion :**
 - recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet,
 - prévoir les principales étapes.



PROFESSIONNELS À CONTACTER

Opérateur public :

- Pôle emploi
- Apec
- Mission locale
- CAP emploi
- Opérateurs régionaux désignés par France compétences

Centre privé habilité par le FONGECIF de votre région ou par l'OPCO de votre branche et inscrit sur la liste de la DIRECCTE.



CONDITIONS D'ACCÈS

Aucune condition d'ancienneté.

Condition d'ancienneté différente suivant le statut de la personne.



DURÉE

Il dure entre 2 et 3 heures et se déroule durant votre temps libre.

Démarche longue et approfondie sur son parcours professionnel, ses compétences, ses lacunes et son projet d'évolution. Fort travail personnel.
Maximum 24 h. d'entretien réparties sur plusieurs mois. Congé et maintien de rémunération possible avec accord de l'employeur.



COÛT

Gratuit.

Le prix d'un bilan varie généralement entre 1 500 et 2 000 € HT mais éligible au Compte Personnel de Formation permettant son financement en tout ou partie. Il peut également être pris en charge par l'employeur.